DEPARTEMENT DES ARDENNES ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS VILLE DE VOUZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n°: 2022/040

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00 sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 31 mai 22 Nombre de Conseillers :

Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote: Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : Acquisition d'une licence de 4ème catégorie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1-1, L 3332-3;

Considérant la proposition de M. Jean Michel FABRIGAT visant à vendre sa licence de 4^{ème} catégorie à la commune :

Considérant que la commune de Vouziers, engagée dans une politique de développement de son territoire axé notamment sur la revitalisation du centre-ville souhaite soutenir toutes les activités économiques et culturelles pour un centre-ville attractif et dynamique;

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence de 4ème catégorie par la commune, celle-ci serait transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie au prix de 6 000 € (hors frais de session éventuels) auprès de M. Jean Michel FABRIGAT

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD